

2020-0062

2021-02-02

GROUPE	3	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

BIO-ENVIRONMENTAL PERMETHRIN
INSECTICIDE À BASE D'EAU
POUR CULTURES D'ALIMENTATION ET D'ORNEMENT

Pour la lutte contre les insectes nuisibles indiqué des fruits, légumes, plantes ornementales
DEHORS ET DANS LES SERRES

Ne tache pas - Peu d'Odeur

ÉMULSION
COMMERCIALE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: Perméthrine 0,5%

No. D'ENREGISTREMENT. 24071 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

4 L, 10 L, 25L

Titulaire: Jesmond Holding AG, Baarerstrasse 8 Zug 6300 Switzerland

Agent : Nortek Inc., 4 Sulkara Court, Toronto ON, M4A 2G9

BIO-ENVIRONMENTAL PERMETHRIN est destiné à lutter contre les organismes nuisibles inscrits sur l'étiquette pour chacune des catégories d'utilisation suivantes :

A) CULTURES (SAUF LES FRUITS ET PLANTES NON-VIVRIÈRES);

B) CULTURES FRUITIÈRES; ET

C) ARBRES ET ARBUSTES À L'EXTÉRIEUR (SAUF TERRES BOISÉES ET FORÊTS);

MODE D'EMPLOI: Diluer à l'eau aux doses mentionnées ci-dessous. Vaporiser de façon à bien couvrir les deux faces du feuillage ou l'endroit traité. Traiter dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts puis selon le besoin. BIO-ENVIRONMENTAL PERMETHRIN n'a pas d'odeur marquée. C'est l'eau, et non des distillats pétroliers, qui sert de diluant. **AGITER BIEN AVANT L'EMPLOI.**

BIO-ENVIRONMENTAL PERMETHRIN est un insecticide du type pyréthroïde de synthèse. C'est un insecticide qui agit dans l'estomac et par contact sans effet général ou fumigant. Il est donc très important d'obtenir une excellente couverture de pulvérisation. Appliquer à l'aide d'équipement au sol seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne. Lorsque plusieurs applications sont autorisées, le traitement ne doit être répété que si le problème persiste ou se reproduit. NE PAS dépasser la dose d'application et le nombre d'applications par année pour chaque utilisation. Suivre l'intervalle de réapplication pour chaque utilisation.

Remarque: Ne pas employer quand l'air est à moins de 12° C ou à plus de 30° C. L'emploi à plus de 30° C peut diminuer l'efficacité de Permethrine.

BIO-ENVIRONMENTAL PERMETHRIN est destiné à lutter contre les organismes nuisibles inscrits sur l'étiquette pour chacune des catégories d'utilisation suivantes :

- A) CULTURES (SAUF FRUITS ET PLANTES NON-VIVRIÈRES);
- B) CULTURES FRUITIÈRES; ET
- C) ARBRES ET ARBUSTES À L'EXTÉRIEUR (SAUF TERRES BOISÉES ET FORÊTS);

Restrictions

- Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.
- NE PAS appliquer le produit sans l'avoir dilué au préalable.
- Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers les zones non ciblées d'habitations ou d'activités humaines est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.
- NE PAS appliquer en pulvérisation dans l'air.
- Lorsque plusieurs applications sont autorisées, le traitement ne doit être répété que si le problème persiste ou se reproduit. NE PAS dépasser la dose d'application et le nombre d'applications par année pour chaque utilisation. Suivre l'intervalle de réapplication pour chaque utilisation.

Un délai avant la plantation de 60 jours est requis pour toutes les cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale ne figurant pas sur l'étiquette actuelle. NE PAS appliquer plus de cinq (5) fois par année sur les tomates de plein champ.

Bandes de végétation filtrantes :

Une bande de végétation filtrante, d'une largeur minimale de 10 m, doit être respectée. La bande doit séparer la lisière du champ et les habitats aquatiques en aval et adjacents, afin de réduire les risques de contamination des organismes aquatiques par le ruissellement. Les habitats aquatiques comprennent, sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais ou les étangs naturels, les estuaires et les étangs de fermes piscicole.”

La bande de végétation filtrante est constituée de graminées et peut aussi contenir des arbustes, des arbres ou d'autres types de végétation. La bande de végétation filtrante doit être entretenue. Des documents supplémentaires peuvent être consultés dans le site Web des mesures de réduction des risques pour l'environnement de l'ARLA.

La bande de végétation filtrante et les zones tampons destinées à assurer une protection contre la dérive de pulvérisation doivent toutes deux être respectées.

Zones tampons destinées à assurer une protection contre la dérive de pulvérisation :

Les zones tampons de pulvérisation visent à protéger des habitats terrestres et aquatiques contre la dérive de pulvérisation aérienne. Ces zones constituent une exigence indépendante des bandes de végétation filtrantes qui sont exigées afin de réduire les risques de contamination associés au ruissellement sur le sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Une buse à induction d'air doit être utilisée pour l'application au sol de ce produit. La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des végétaux à traiter. Désactiver les buses orientées vers l'extérieur à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, selon une mesure prise au vent, à l'extérieur du site à traiter.

Zones tampons

AUCUNE zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, sous le vent, la plus rapprochée des habitats d'eau

douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les criques, les marais, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :			
			habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Brocolis, choux de Bruxelles, choux, choux-fleurs, pommes de terre, maïs sucré		35	15	25	10
	Tomates		45	20	25	10
Pulvérisateur pneumatique	Pommes	Début de la croissance	75	65	80	70
		Fin de la croissance	60	55	70	60
	Raisins, nectarines, pêches	Début de la croissance	80	70	80	70
		Fin de la croissance	70	60	70	60
	Prunes	Début de la croissance	80	70	80	75
		Fin de la croissance	70	60	70	60
	Poires	Début de la croissance	80	70	90	80
		Fin de la croissance	70	60	80	70

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) pour les produits en cause dans le mélange, et appliquer en utilisant la catégorie de pulvérisation la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes de ces produits d'association.

Les zones tampons associées à ce produit, lorsque celui-ci est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique, peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Si l'application est effectuée à l'aide d'un pulvérisateur agricole les zones tampons NE PEUVENT PAS être modifiées.

Délai de sécurité après traitement

Culture	Activité	Délai de sécurité ^a
---------	----------	--------------------------------

Délai de sécurité après traitement

Culture	Activité	Délai de sécurité ^a
Pommes, nectarines, pêches, poires, prunes, pommes de terre, tomates, brocolis, choux de Bruxelles, choux pommés, choux-fleurs, plantes ornementales, tomates de serre	Toutes les activités	12 heures
Raisins	Incision annulaire, écimage-rognage	15 jours
	Attachage ou palissage, récolte manuelle, effeuillage manuel	2 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Maïs sucré	Écimage manuel, récolte manuelle	8 jours
	Toutes les autres activités	12 heures

^a Si le délai de sécurité (DS) pour la récolte manuelle est différent du délai d'attente avant la récolte (DAAR), observer le délai le plus long des deux intervalles pour le DS et le DAAR. Dans les cas où la culture est récoltée de façon mécanique, c'est le DAAR qui doit être observé dans la mesure où il n'y a pas de contact avec les feuilles ou les cultures traitées. Certaines des activités contenues dans le tableau des DS peuvent ne pas être effectuées de façon régulière dans toutes les fermes et pour toutes les cultures. Les DS précisés pour une activité donnée doivent être observés seulement lorsque cette activité est effectuée.

A) INSTRUCTIONS POUR LES CULTURES (À L'EXCLUSION DES CULTURES FRUITIÈRES ET NON ALIMENTAIRES)

Toxique pour les abeilles. Pour toutes les cultures: Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si des abeilles domestiques sont utilisées à des fins de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Respecter les restrictions additionnelles ci-dessous pour le canola et le tournesol.

BIO-ENVIRONMENTAL PERMETHRIN peut être utilisé sur les cultures suivantes :

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1 L d'eau)	Dose du produit (L de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
------------	----------------------	--	---	--	---	--	-----------

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1 L d'eau)	Dose du produit (L de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
Choux Choux-fleurs Brocolis Choux de Bruxelles	Fausse-Arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (larves) Altise des crucifères	125	Ne pas faire plus de 30L de produit (150 g p.a) par hectare en une seule application	7 jours	NE PAS faire plus de 4 applications par année.	Choux, choux-fleurs et choux de Bruxelles : 3 jours Brocolis : 7 jours	
Maïs sucré	Pyrale du maïs Ver de l'épi du maïs Nitidule du maïs	250	Ne pas faire plus de 28.8L de produit (144 g p.a) par hectare en une seule application. Ne pas faire plus de 115L de produit (576 g p.a) par	3 jours	NE PAS faire plus de 4 applications par année. Ne pas traiter par épandage aérien plus d'une fois par année.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	Pyrale du maïs : Traiter avant l'apparition des croix. Traiter tous les 5 jours jusqu'au stade premier des soies. Ver de l'épi du maïs : Traiter épi et soies: premier arrosage lorsque on voit 25% des soies. Faires 3 autres traitements aux 4 jours d'intervalles. (3 jours d'intervalle par temps chaud) Nitidule du maïs : Appliquer dès l'apparition des coléoptères tachetés

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1 L d'eau)	Dose du produit (L de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
			hectare par année.				roses
Pommes de terre	Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre Cicadelle de la pomme de terre Cicadelle de la pomme de terre	185	Ne pas faire plus de 20L de produit (150 g p.a) par hectare en une seule application. Ne pas faire plus de 120L de produit (600 g p.a) par hectare par année.	7 jours	NE PAS faire plus de 4 applications par année.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	
Tomates (de serre)	Aleurode des serres	185	Ne pas faire plus de 30 L de produit (150 g p.a) par hectare en une seule	10 jours	NE PAS faire plus de 6 applications par année.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	Toxique pour les abeilles et les autres insectes utiles. Peut nuire aux abeilles et aux autres insectes utiles, dont les espèces utilisées pour la production en serre. Ne pas appliquer lorsque les abeilles ou d'autres

Culture(s))	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1 L d'eau)	Dose du produit (L de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
			<p>application.</p> <p>Ne pas faire plus de 180L de produit (900 g p.a) par hectare par année.</p>				<p>insectes utiles sont présents dans le site à traiter.</p> <p>EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement contaminés en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.</p>
Tomates (de champs)	Tarnished plant bug Potato leafhopper White fly	185	<p>Ne pas faire plus de 28L de produit (140 g p.a) par hectare en une seule application.</p> <p>Ne pas faire plus de 140L de produit (700 g p.a) par hectare par année.</p>	7 jours	NE PAS faire plus de 5 applications par année.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	.

B. MODE D'EMPLOI POUR LES CULTURES FRUITIÈRES

BIO-ENVIRONMENTAL PERMETHRIN peut être appliqué sur les cultures fruitières suivantes :

N'EFFECTUER DE TRAITEMENT AÉRIEN POUR AUCUNE CULTURE FRUITIÈRE.

Application au sol seulement.

Dans le tableau ci-dessous, « ml/1 000 L » se rapporte aux pulvérisations diluées (pour les traitements foliaires), et « ml/ha » aux bouillies concentrées. Pour connaître le moment propice aux traitements, suivre le calendrier provincial. Dans les cas où l'on propose un éventail de doses, utiliser la dose maximale si les insectes risquent d'être nombreux. Ne traiter que par voie terrestre, et utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Application au sol seulement.

REMARQUE : Dans les vergers où l'on pratique la lutte intégrée, il est déconseillé de faire d'autres traitements, car ceux-ci risquent de réduire considérablement le nombre d'arthropodes utiles.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1 L d'eau)	Dose du produit (L de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
Pommes	Livrée d'Amérique	250	Ne pas faire plus de 40 L de produit (200 g p.a) par hectare.	-	1	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.
	Pique-bouton du pommier	250	Ne pas faire plus de 40 L de produit (200 g p.a) par hectare.				
	Charançon de la prune	250	Ne pas faire plus				

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1 L d'eau)	Dose du produit (L de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
	Cicadelle blanche du pommier		de 40 L de produit (200 g p.a) par hectare.				
	Mineuse des feuilles Mouche de la pomme Carpocapse de la pomme Enrouleuses/tordeuses Punaise terne Punaise de la molène Petit carpocapse de la pomme	500	Ne pas faire plus de 40 L de produit (200 g p.a) par hectare.				
Poires (Est du Canada seulement)	Psylle du poirier (adultes et nymphes) Carpocapse de la pomme Noctuelle des fruits verts	500	Ne pas faire plus de 85L de produit (425 g p.a) par hectare en une seule application. Ne pas faire plus de 85 L de	7 jours	NE PAS faire plus de 2 applications par année. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par saison.	NE PAS APPLIQUER moins de 7 jours avant la récolte à la dose de 40 L de produit (200 g p.a./ha), et moins de 14 jours avant la	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1 L d'eau)	Dose du produit (L de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
			produit (425 g p.a) par hectare par année			récolte à la dose de plus de 40 L de produit (200 g p.a./ha)	
Pêches Nectarines	Tordeuse orientale du pêcher	500	Ne pas faire plus de 40L de produit (200 g p.a) par hectare en une seule application. Ne pas faire plus de 80 L de produit (400 g p.a) par hectare par année	14 jours	NE PAS faire plus de 2 applications par année.	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.
	Charançon de la prune Punaises des plantes	500	Ne pas faire plus de 40L de produit (200 g				

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1 L d'eau)	Dose du produit (L de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
			<p>p.a) par hectare en une seule application.</p> <p>Ne pas faire plus de 80 L de produit (400 g p.a) par hectare par année</p>				
Prunes	Charançon de la prune	500	<p>Ne pas faire plus de 42.5L de produit (212.5 g p.a) par hectare en une seule application.</p> <p>Ne pas faire plus de 85 L de produit (425 g p.a) par</p>	14 jours	NE PAS faire plus de 2 applications par année.	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1 L d'eau)	Dose du produit (L de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
			hectare par année				
Raisins	Tordeuse de la vigne	370	Ne pas faire plus de 27.6 L de produit (138.2 g p.a) par hectare en une seule application. Ne pas faire plus de 110 L de produit (553 g p.a) par hectare par année	7 jours	NE PAS faire plus de 4 applications par année	NE PAS appliquer moins de 21 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si des abeilles domestiques sont utilisées à des fins de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.
	Cicadelle du raisin	185	Ne pas faire plus de 27.6 L de produit (138.2 g p.a) par hectare en une seule applicati	7 jours			

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1 L d'eau)	Dose du produit (L de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
			on. Ne pas faire plus de 110 L de produit (553 g p.a) par hectare par année				

C. MODE D'EMPLOI POUR LES ARBRES OU ARBUSTES D'ORNEMENT (À L'EXCLUSION DES FORÊTS ET DES BOISÉS)

Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si des abeilles domestiques sont utilisées à des fins de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE SUR LES ARBRES OU ARBUSTES D'ORNEMENT. Application au sol seulement.

Pour lutter contre certains insectes sur les arbres et arbustes d'ornement indiqués cultivés uniquement à des fins ornementales (à l'exclusion des boisés et des forêts), y compris les arbres et arbustes cultivés dans des pépinières commerciales.

Matériel d'application : Le succès du traitement pour toute opération de pulvérisation dépend du soin apporté pendant l'application. Il faut choisir le type approprié d'équipement pour le travail à effectuer. Les pulvérisateurs motorisés à haute pression et les nébulisateurs sont les plus appropriés pour traiter les grands arbres (ou les peuplements d'arbres) qui sont facilement accessibles depuis le sol.

Les pulvérisateurs à haute pression produisent un grand volume de bouillie diluée et une quantité suffisante doit être utilisée pour mouiller tout le feuillage. Les nébulisateurs sont conçus pour appliquer un faible volume de mélange concentré d'insecticide et on ne devrait utiliser qu'une quantité suffisante pour humidifier le feuillage. Les pulvérisateurs à pompe manuelle

conviennent généralement au traitement des plantes ornementales de taille moyenne jusqu'à 4,5 m de hauteur. Mélanger BIO-ENVIRONMENTAL PERMETHRIN comme pour la pulvérisation diluée.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1 L d'eau)	Dose (maximale) de produit (L de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Remarques
espèces de conifères et d'arbustes (à aiguilles)	Chenille à houppes du douglas Chenille à houppes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthredes (s'alimentant ouvertement)	125	Ne pas faire plus de 14 L de produit (70 g p.a) par hectare.	Sans objet	Faire 1 application par année.	Traiter au premier signe de dommages
ARBRES ET ARBUSTES À FEUILLAGE CADUC	Livrée d'Amérique Tisseuse du fusain Chenille à tente estivale Livrée des forêts Pucerons (s'alimentant ouvertement)	175	Ne pas faire plus de 14 L de produit (70 g p.a) par hectare.	Sans objet	Faire 1 application par année.	Traiter au premier signe de dommages

Vérifier l'effet phytotoxique chez tous les espèces d'arbres et arbustes avant de les traiter avec Perméthrine. Pulvériser une petite, partie peu en vue de l'arbre ou de l'arbuste et attendre 24 heures pour vérifier s'il y a eu un effet défavorable.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, BIO-ENVIRONMENTAL PERMETHRIN, insecticide du groupe 3.

Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à BIO-ENVIRONMENTAL PERMETHRIN et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.

Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le BIO-ENVIRONMENTAL PERMETHRIN ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Jesmond Biocides (Europe) GmbH au (416 233-1496) ou à bep@jesmond.com.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion, accessible sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/insectespollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Lorsque le produit est appliqué sur des cultures qui sont très attrayantes pour les pollinisateurs (pommés, poires, nectarines, pêches, prunes) et si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques :

Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture.

Pour les applications sur toute autre culture :

Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, comme les haies ou les terres boisées. La perméthrine peut avoir des effets sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisés dans les programmes de lutte intégrée, à l'intérieur du site traité. Une aire de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site d'application contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Afin de réduire les risques associés au ruissellement pour les organismes aquatiques, aménager une bande végétative filtrante d'une largeur d'au moins dix (10) mètres entre la lisière du champ et les habitats aquatiques adjacents en aval, comme expliqué à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Pour les utilisations en serre :

Utilisation en serre : Toxique pour les abeilles et les autres insectes utiles. Peut nuire aux abeilles et aux autres insectes utiles, dont ceux utilisés pour la production en serre. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles ou d'autres insectes utiles sont présents dans le site à traiter.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'éclabousser le concentré dans les yeux ou sur les mains. Pour l'application du produit dans un endroit renfermé ou avec l'équipement qui peut produire des gouttelettes respirables de produit (moins de 10 microns de grosseur), on doit porter un respirateur approprié. Éviter de contaminer la nourriture animale ou humaine, les ustensiles de cuisson ou de l'eau potable. Se laver à fond avant de manger, de boire ou de fumer.

Pour les applications au moyen d'un nébulisateur porté par un camion ou d'un pulvérisateur pneumatique, porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques et un couvre-chef résistant aux produits chimiques qui recouvre le cou (par exemple, chapeau Sou'Wester) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, ou travailler dans une cabine fermée (par exemple, cabine de tracteur, camion avec les vitres de portière remontées).

Pour toute application effectuée au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des

gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour les applications faites au moyen d'un autre équipement, porter un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'avis contraire.

Le port de gants n'est pas nécessaire pour une application en cabine fermée.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États- Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: L'exposition cutanée peut causer une sensation transitoire (picotement, brûlage, prurit, engourdissement). Traiter selon les symptômes. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

EMMAGASINAGE: Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des denrées alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Empêcher le produit de geler.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS: Porter verres protecteurs, gants de caoutchouc, tablier et salopette. Déposer les contenants qui coulent dans le baril de suremballage. Éponger le déversement à l'aide d'une matière absorbante. Déposer la matière absorbante dans un sac de plastique et déposer celui-ci dans le baril de suremballage. Étiqueter les baril. Surface dure: nettoyer avec un détergent fort et de l'eau. S'il s'agit de terre, enlever les 15 premiers centimètres.

Placer le tout dans un sac de plastique puis déposer celui-ci dans le baril de suremballage.

ÉLIMINATION: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.